

Motion proposée par les élus de la Coordination Rurale relative à la suppression de la mesure visant à augmenter de 10 % le seuil de revente à perte

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 25 novembre 2019, sous la présidence de Serge Bousquet-Cassagne,

Considérant :

- que la loi EGA a obligé les vendeurs à pratiquer une marge minimale de 10 % (augmentation du Seuil de Revente à Perte, SRP) sur les produits alimentaires,
- qu'il s'agissait de la seule mesure contraignante qui devait en théorie permettre une meilleure rémunération du produit brut,
- que les résultats des ventes des fraises et des melons pendant la période de promotions sont inférieurs à ceux de l'an dernier,
- que certaines enseignes de la grande distribution ont cherché à tirer leurs prix d'achat vers le bas afin de conserver le prix de vente au détail et ainsi ne pas dépasser certains prix psychologiques,
- que cette mesure a prouvé son inefficacité sur la rémunération des producteurs,

Considérant de surcroît que :

- le relèvement du SRP rapporte des centaines de millions d'euros supplémentaires à la distribution sans que les producteurs n'en voient la couleur,
- que cette mesure défavorise les ménages et leur pouvoir d'achat,

La chambre d'agriculture demande :

- la suppression immédiate de cette mesure !

Mandatent leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 25 novembre 2019

Le Président

Serge Bousquet-Cassagne

